

Avis de constitution

SOCIETE « SKY INTER BUILDER »

Siège Abidjan Cocody Riviera Bonoumin Quartier
Emeraude 4 – Laurier 6 E, Immeuble centre commercial
ABRI 2000, Lot EC, Ilot 17

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 19/12/2025, et enregistrés au CEPICI le 22/12/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SKY INTER BUILDER »

Objet : La société a pour objet en CÔTE D'IVOIRE: Achat et vente de matériaux de construction, Bâtiments Travaux Publics, Génie Civil. Et pour la réalisation de l'objet social : L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles; L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux; La prise en location gérance de tous fonds de commerce; La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée; Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Cocody Riviera Bonoumin Quartier
Emeraude 4 – Laurier 6 E, Immeuble centre commercial
ABRI 2000, Lot EC, Ilot 17

Dirigeant(s) M DONKPEGAN AXEL-FALL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-14225 du 26/12/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°82103/GTCA/RC/2025 du 26/12/2025

